FICHE DE POSTE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION AU LPO TAIARAPU NUI

CONTEXTE

Le lycée de Taiarapu Nui accueille un public diversifié, majoritairement défavorisé (>61%), issu principalement de la presqu'île de Tahiti, des communes environnantes, mais aussi des îles et archipels éloignés. L'indice de position sociale (IPS) est très faible 77,1% pour l'établissement, allant de 68 pour le CAP à 85 pour le LGT.
La diversité des formations et des profils d'élèves implique un accompagnement éducatif individualisé et une coordination étroite entre la vie scolaire, les équipes pédagogiques, les familles et les différents partenaires de l'établissement.

La situation géographique de l'établissement et l'éloignement du domicile de certains élèves nécessitent une vigilance particulière concernant **l'assiduité, la ponctualité, le décrochage scolaire, les transports et les conditions de vie et de scolarisation des élèves.**

Le lycée compte 1200 élèves dont 180 internes. Il comporte une SEP de 640 élèves et un LGT de 560 élèves, dont 100 étudiants de BTS.
L'équipe vie scolaire est constituée de 2 CPE, 4,5 adjoints d'éducation externat et 5,5 adjoints d'éducation d'internat, tous professionnels.
Le poste est non logé

CONDITIONS D'EXERCICE

Le CPE exerce ses fonctions sous l'autorité du chef d'établissement et des adjoints et travaille en collaboration étroite avec l'ensemble de l'équipe de direction.
En début d'année et en accord avec la direction, une répartition des classes en charge est arrêtée.
En parfaite cohésion avec le deuxième CPE, ce binôme contribue à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement et participe activement à la construction d'un climat scolaire serein, sécurisant et propice aux apprentissages.
Les deux CPE participent à l'organisation et à l'animation éducative de l'internat, et assurent la liaison avec les dispositifs WEI (*week-end éducatif en internat)* et PLEI (*Programme de Loisirs Éducatifs en Internats*).

SPÉCIFICITÉS DU PAYS ET DU LYCÉE

Pilotage et organisation de la vie scolaire

Le CPE organise, coordonne et anime le service des adjoints d'éducation, agents de catégorie B de la fonction publique de la Polynésie française, qui exercent des missions éducatives, d'animation de la vie scolaire et de soutien pédagogique.

L'organisation du service doit prendre en compte les spécificités de l'établissement :

- une **amplitude horaire importante**, avec une prise de service dès **6 h 15** pour l'externat ;
- le fonctionnement en **lycée fermé**, les élèves n'étant pas autorisés à quitter l'établissement au cours de la journée.

Suivi et accompagnement des élèves

La situation géographique du lycée et l'éloignement du domicile de nombreux élèves nécessitent une vigilance particulière concernant **les transports scolaires, la ponctualité, l'assiduité et la prévention du décrochage scolaire**.

L'éloignement géographique de certaines familles ainsi que les réalités propres au contexte polynésien nécessitent également **d'adapter les modalités de communication et de renforcer le lien avec les responsables légaux**, afin de favoriser leur implication dans le suivi de la scolarité.

COMPÉTENCES ATTENDUES

Capacités managériales : encadrer et mobiliser une équipe, organiser, planifier et rendre compte.

Forte capacité au travail d'équipe : coopérer avec l'équipe de direction et l'ensemble de la communauté éducative.

Qualités relationnelles : écoute, dialogue, médiation et capacité à travailler avec les familles.

Savoir-être : disponibilité, rigueur, réactivité, discrétion professionnelle, loyauté et sens des responsabilités.